

☎02.96.26.74.66

mairie.stbarnabe@orange.fr

Site internet :

www.saint-barnabe.fr



Commune de Saint-Barnabé

**N° 549
OCTOBRE 2023**



ST BARNABÉ DIM. 1^{er} OCTOBRE

LOTO

Animé par Henri

SALLE STERENN à 14h00

3 € le carton
8 € les 3
15 € les 7

- 1 Bon d'achat de 500 €
- 1 Bon d'achat de 300 €
- 4 Bons d'achat de 100 €
- 1 Bon d'achat de 90 €
- 1 lot surprise
- 2 séries 50 € - 60 € - 70 €
- 3 séries 40 € - 50 € - 60 €
- 4 séries 30 € - 40 € - 50 €
- 3 séries 20 € - 30 € - 40 €

6 crêpes achetées = 1 carte gratuite

ORGANISATION : CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

Casse-Croûte Gâteaux Boissons Café Chocolat

MATINÉE JEUX - TOUT PUBLIC
JEU DE RÈGLES - JEU D'ASSEMBLAGE
JEU EN BOIS - JEU GÉANT
MARDI 24 OCTOBRE 2023
DE 9H30 À 12H
SALLE STERENN
ANIMÉE PAR LA LUDOTHEQUE
CIAS LOUDEAC COMMUNAUTE

RENSEIGNEMENT : MAIRIE DE
SAINT BARNABE 02 96 26 74 66

*Un Saint-Barnabé parmi
les Saint-Médard de France*



SAMEDI 14 OCTOBRE 2023
à 12h à la salle Sterenn

REPAS FESTIF

Assiette composée
SAUTÉ DE PORC PROVENÇAL
Fromage - dessert - café

POSSIBILITÉ DE REPAS A EMPORTER

Kyr offert

Tombola gratuite

Prix adulte : 12 Euros



Le mot du Maire

Chers Barnabéennes et Barnabéens,

La taxe foncière grimpe cette année

Tous les propriétaires ont reçu ou reçoivent actuellement leur avis de taxe foncière pour 2023.

Si la comparaison est faite par rapport à 2022, les propriétaires peuvent constater une forte augmentation.

Je parle de la « taxe sur le foncier bâti » entre autres des particuliers. Elle est établie pour l'année entière d'après la situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Pour une même superficie, vous pouvez avoir une taxe foncière sur le bâti qui varie de un à six. Cela dépend de la localisation et du taux appliqué par la commune, etc. La flambée cette année est surtout due aux « bases ». Pour comprendre, il faut rappeler comment est calculée la taxe foncière : on multiplie un « taux » voté par la collectivité, (*la commune de Saint-Barnabé n'a pas augmenté son taux*), par une « base » (*son montant apparaît sur l'avis*). Cette base correspond à un loyer annuel théorique qu'un propriétaire pourrait tirer de son bien s'il était loué (après un abattement de 50 %). Cette base évolue chaque année en fonction de l'inflation constatée. **Pour mémoire, en 2021, l'évolution était seulement de 0,2 %.** En novembre 2022 : elle était de 7,1 %. C'est une mesure prise au niveau national et aucune commune n'y échappe. Pour donner un exemple, pour une maison de 100 m², la taxe foncière (y compris les taxes annexes) passe de 1 487 € en 2022 à 1 607 € en 2023, soit une hausse de 120 € de la base.

Enfin la nouveauté qui apparaît sur l'avis est l'arrivée de la taxe ordure ménagère qui est prélevée directement (auparavant chacun recevait une redevance ordure ménagère sur un avis à part). Cette TEOM est calculée sur la valeur locative du bien multipliée par un taux de 13,5 %.

La montée des taxes annexes

Les autres impôts, qui figurent dans l'avis, sont calculés sur la même base, donc croissent au même rythme. C'est le cas pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et pour la taxe Gemapi (prévention des inondations) qui sont, elles, prélevées par les intercommunalités, qui le décident. Pour Loudéac Communauté, la taxe Gemapi n'est pas appliquée, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des grandes agglomérations.

Pour toutes questions, le Centre des Finances publiques de Loudéac est à votre disposition.

Fleurissement

Le jury fleurissement a rendu le résultat du concours. Le jury est composé de Mme Fanny PHILIPPE et M. Michel JOUAN Adjoints au Maire ainsi que Mme Aëla LEROY et de M. Michel ROCABOY.

Nous ne pouvons que nous féliciter du travail remarquable des participants, même s'ils ne sont pas nombreux et nous déplorons ce manque d'engouement à ce concours des maisons fleuries. Nous espérons que pour 2024 vous serez plus nombreux à vous inscrire.

A travers ce message je voudrais souligner tout le travail effectué par notre service technique sur les massifs floraux qui égayent chaque jour notre quotidien avec cet objectif de pouvoir être récompensé par une première « Fleur » pour notre commune.

**Votre Maire,
Georges LE FRANC.**

Vie Communale

ÉTAT CIVIL – SEPTEMBRE 2023

Naissance : Alba SCHAUSI, «7, rue du Bocage», née le 12 Septembre 2023 à Noyal-Pontivy.

Remerciements

Mme Claudine FLÉHO, ses enfants et petits-enfants ont été très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de M. Robert FLÉHO et remercient sincèrement les personnes qui par leur visite, leur présence, l'envoi de fleurs et de cartes se sont associées à leur peine.

HORAIRE D'HIVER

Dans la nuit du 28 au 29 Octobre 2023



N'oubliez pas de RECULER vos montres et pendules d'une heure : à 3 H 00 il sera 2 H 00 !

NETTOYAGE DU CIMETIÈRE

A l'approche de la Toussaint, il est demandé de procéder dès maintenant au nettoyage des tombes et monuments dans le cimetière.

Les débris de toutes sortes seront à déposer dans le haut du cimetière où un endroit est réservé à cet effet. Pour permettre le nettoyage des allées et des abords dans de bonnes conditions, tous les travaux devront être terminés pour le VENDREDI 20 OCTOBRE 2023.

OPÉRATION ARGENT DE POCHE POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Semaine du 23 au 27 Octobre 2023

Ce dispositif donne la possibilité aux adolescents de 16 à 17 ans d'effectuer de petits travaux sur la commune.

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

Permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail et de gagner un peu d'argent.

Mission de 3h30 par jour pendant les vacances scolaires (avec 30 minutes de pause).

15 € par mission.

Inscription en mairie avec 1 contrat d'engagement. L'encadrement sera assuré par le personnel communal et/ou les élus.

DEMANDEURS D'EMPLOI

A la date du 1^{er} Septembre 2023, ils étaient 52 (Hommes : 28 et Femmes : 24).

A la date du 15 Septembre 2022, ils étaient 61 (Hommes : 33 et Femmes : 28).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **OCTOBRE 2007** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

HORAIRES OUVERTURE MAIRIE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

de 8h15 à 12h00 le samedi

HORAIRES OUVERTURE AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

de 8h30 à 11h30 le samedi

TÉLÉTHON

Le Téléthon se déroulera les 8 et 9 décembre prochains.

Une première réunion de préparation aura lieu le **MERCREDI 25 OCTOBRE** à 18h30 à la Mairie pour définir les activités de ces journées.

CLASSE 3

Vous avez 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90..., ceci vous intéresse.

Une réunion est prévue le :

JEUDI 12 OCTOBRE à 18h30 à la salle des Lilas

Afin de programmer un petit rassemblement de toutes les classes 3, nous comptons sur votre implication pour réunir un maximum de personnes.

Contacts :

Mmes Marie-Paule BUZULIER ou Fabienne HAMON.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Vendredi 8 septembre, les associations ont répondu présentes (à déplorer 3 absentes non excusées) pour présenter aux visiteurs les activités de notre commune. Merci aux nouveaux barnabéens pour leur visite. 21 associations sont actives sur Saint-Barnabé, n'hésitez pas à venir chercher la liste et les contacts en mairie.



ATELIERS MEMOIRE POUR BIEN VIEILLIR

Les ateliers auront lieu le lundi de 14h00 à 16h00 à la salle des Lilas :

2,9 et 16 octobre
6, 13 et 20 novembre

N'hésitez pas à venir. Il reste des places.
Renseignement et inscription en Mairie.

Une opération de communication sur le covoiturage

- ☑ Sur la commune, découvrez la campagne de communication avec éhop.
- ☑ Un covoitureur, c'est quelqu'un qui partage ses trajets automobiles à l'occasion ou régulièrement, à la ville ou à la campagne, à 18 comme à 87 ans !
- ☑ Comment devenir covoitureur ?
Pour permettre aux habitants de covoiturer, Loudéac Communauté est partenaire de l'association éhop et de la plateforme numérique ouestgo.fr. Avec eux, Loudéac Communauté fait le choix d'un covoiturage sans commission, accessible à tous : éhop et ouestgo.fr ne prennent pas de commission sur la mise en relation entre covoitureurs !
- ☑ Pour vous aider à sauter le pas : éhop ! au 02 99 35 10 77 ou sur contact@ehop.bzh
- ☑ Pas de solution de transport pour aller au travail : éhop solidaires du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Le service éhop solidaires vous accompagne gratuitement pour trouver un covoiturage pour aller à votre travail, un entretien d'embauche, un stage ou une formation : au 02 99 35 01 56 ou solidaires@ehop.bzh

TRAVAUX

1 - Le débroussaillage sur la commune est en cours.

2 – L'entreprise COLAS va intervenir pour la mise en place du point à temps sur les routes de la commune entre le 25 Septembre et le 6 Octobre 2023.

3 – Rue Pierre Mendès France :

Les eaux pluviales sont terminées.

Eclairage public : finalisation en cours.

4 – Programme voirie : Lotissement du Bocage – voie d'accès : Travaux d'aménagement courant Octobre.

5 – Village du Relay :

Les travaux eau potable et eau pluviale sont terminés.

6 – Blanlin RD 14 :

Aménagement d'une liaison douce piétonne sécurisée et d'une aire de stationnement bus.

Consultation du maître d'œuvre en cours. Des réunions ont eu lieu avec l'ADAC, le Conseil Départemental et le SDE afin de définir le projet.

7 - Travaux de réhabilitation de la salle omnisports :

Audition des architectes le jeudi 19 Octobre à 10h.

8 - Réhabilitation du Pont de Trohelleuc :

L'entreprise ROUSSEL TP de Moncontour interviendra de la façon suivante :

-Démarrage des travaux le 16 octobre.

-Travaux dans la rivière terminés pour le 31 octobre.

-Réouverture du pont le 22 décembre.

9 – Ecole Mathurin Boscher

Continuité des travaux sur le préau réalisés par l'équipe technique en cours.

10 – Une rencontre avec le SDIS 22 a eu lieu le vendredi 29 Septembre à 10h afin de faire un point sur l'état des Points d'Eau Incendie.

11 – Adressage campagne :

En cours. 2 visites dans la campagne de Saint-Barnabé ont eu lieu avec Dominique BERNARD de l'ADAC et M. Michel JOUAN afin de définir les besoins / quantité de panneaux.

12 – Base Adresse Locale :

Mise à jour de la numérotation et dénomination des voies terminées.

VIE SCOLAIRE

MENU DES REPAS SERVIS A LA CANTINE – OCTOBRE 2023

Lundi 2 Octobre	Mardi 3 Octobre	Jeudi 5 Octobre	Vendredi 6 Octobre
Carottes râpées nature Palette de porc à la dijonnaise Lentilles cuisinées maison Flan nappé caramel	Tomates nature Boulettes de bœuf Sauce poivre Petits pois carottes Fruit frais	Betteraves maïs nature Chili végétarien aux haricots rouges Riz créole Cake aux pommes	Friand au fromage Curry de poisson Coquillettes Fruit frais
Lundi 9 Octobre	Mardi 10 Octobre	Jeudi 12 Octobre	Vendredi 13 Octobre
Salade Marco Polo Pané de blé Epinard fromage Salsa de légumes Crème dessert chocolat	Betteraves vinaigrette Rougail saucisse Riz créole Fruit frais	Carottes râpées Lamelle Kebab méditerranéenne Frites au four Moelleux aux pommes	Cake aux légumes et curcuma sauce cocktail Parmentier de saumon et panais Fruit frais
Lundi 16 Octobre	Mardi 17 Octobre	Jeudi 19 Octobre	Vendredi 20 Octobre
Betteraves nature Carbonara Farfalles Fruit frais	Emincé bicolore Chipolatas grillées Sauce tomate Haricots blancs Liégeois vanille	Macédoine mayonnaise Raviolis aux légumes Cake poire chocolat	Coleslaw Beignets au calamar Purée de patate douce Fruit frais

CAP SPORTS APRÈS L'ÉCOLE

15 enfants ont répondu présents pour les séances sportives proposées par Nicolas CADIC, animateur de l'ASCE, dans le cadre du Cap Sports scolaire qui a lieu chaque mardi après l'école de 16h45 à 18h. Une belle réussite pour cette deuxième année de proposition sportive par la mairie.



ORDRE DU JOUR

1-Affaires scolaires :

-Point sur la rentrée 2023

-Financement garderie périscolaire pour les enfants de l'école privée

2-Personnel : création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

3-SDE : étude de rénovation de l'Eclairage Public du stade de football

4-Piégeurs de nuisibles : mise en place d'une indemnité

5-Syndicat du Lié : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable-Année 2022

6-Droit de préemption

7-Questions diverses

Présents : M. Georges LE FRANC, Mme Jocelyne BOUTIER, M. Michel JOUAN, Mme Fanny PHILIPPE, M. Thomas MAHÉO, Mme Christelle GAUTHIER, M. Samuel BRIAND, M. Franck JÉGLOT, Mme Véronique LE GALLO, M. Patrick DONNIO, M. Michel BOISDRON, Mme Marie-Paule BUZULIER, Mme Catherine GOOSSAERT, M. Daniel HAMON.

Absente excusée :

Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à Michel JOUAN.

Au préalable, la parole est donnée à M. Éric LE POTTIER, M. Thierry GAUBICHET, M. Christian BESNARD, représentants des habitants du lotissement Verlaine et de la Rue Mendès France qui sont venus exposer les raisons pour lesquelles ils ne souhaitent pas que l'antenne Bouygues Télécom soit installée au lieu-dit « La Mare ». Selon eux, l'antenne ne doit pas être installée si proche des habitations, par craintes des impacts que pourrait avoir la 5G sur la santé à long terme et aussi la dépréciation du bien immobilier pour chaque propriétaire. Les élus ont bien pris en compte l'avis défavorable des riverains et en lien avec le service urbanisme de Loudéac Communauté, il va être proposé un nouvel emplacement.

Ouverture de la séance à 21 heures 10.

Secrétaire de séance : M. Franck JÉGLOT

Le Procès-Verbal de la réunion du vendredi 21 juillet 2023 est approuvé.

1-AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur Le Maire fait état des effectifs de la rentrée 2023 pour chaque école. Pour l'Ecole Mathurin Boscher l'effectif est de 45 élèves répartis en 2 classes.

1 Classe maternelle : 20 élèves (3TPS, 7 PS, 3 MS, 7 GS) ; 1 Classe élémentaire : 25 élèves (4 CP, 6 CE1, 4 CE2, 4 CM1, 7 CM2). Concernant l'école Jeanne d'Arc l'effectif est de 64 élèves répartis en 2 classes : 1 Classe maternelle : 33 élèves (5TPS, 13PS, 5MS, 10GS) ; 1 Classe élémentaire : 31 élèves (2CP, 6 CE1, 9 CE2, 5 CM1, 9 CM2).

Aussi, le Conseil fixe la participation aux frais de transport à 700 € pour l'année scolaire 2023-2024 pour chaque école de St-Barnabé et renouvelle l'attribution à l'école privée un forfait de 6 000 € annuel à compter de septembre 2023 pour rémunérer la personne assurant la garderie de l'école privée. Ce forfait sera versé en 2 versements, soit 2 400 € pour la période de septembre à décembre, puis 3 600 € pour la période de janvier à juin. Le montant sera identique pour les trois années scolaires à venir.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2-PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Le conseil valide la création, à compter du 01/11/2023 d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour le service technique.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3-SDE : ÉTUDE DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU STADE DE FOOTBALL

Le conseil approuve le projet d'éclairage public rénovation EP stade de football rue Pierre Rouxel présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Amor pour un montant estimatif de 31 700,00 € T.T.C. (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) qui comprend les travaux suivants : mise à jour du plan de récolement du réseau éclairage, fourniture et pose de 8 projecteurs de stade Philips Potivision Leds (1000W), réglage et contrôle de l'installation de nuit.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de 19 078,71 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4-PIÈGEURS DE NUISIBLES : MISE EN PLACE D'UNE INDEMNITÉ

Le conseil fixe le montant de l'indemnité forfaitaire pour les piègeurs de nuisibles à hauteur de 75 € par piègeur. En 2023, il y a 3 trois piègeurs sur la commune de Saint Barnabé. Les indemnités seront versées à la Société de chasse qui les reversera aux piègeurs.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5-SYNDICAT DU LIÉ : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE-ANNÉE 2022

Le Conseil approuve le rapport annuel pour 2022 du service public de l'eau potable établi par le Syndicat du Lié.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6-DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption pour les terrains bâtis situés : ZB N°90 ; 2 Kerbusson pour une contenance de 00ha19a98ca ; ZB N°91 ; Lande du Fossé pour une contenance de 00ha18a88ca.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

7-QUESTIONS DIVERSES

Néant

Informations diverses :

-Déploiement d'un relais Bouygues Télécom parcelle AD 155 « La Mare » : suite à la permanence de Mr Bouillaud (Bouygues Télécom) et Mme Margaux Fety (Négociatrice de Sites chez CIRCET France) du mercredi 06/09, l'installation de l'antenne ne se fera pas à cet endroit. Un autre lieu est à définir.

→ **Lecture de la pétition reçue en mairie le vendredi 8/09/2023.**

-Travaux de réhabilitation de la salle omnisports : audition des architectes le 19/10 à 10h.

-Sécurisation piétonne liaison douce Blanlin RD14 : RDV ADAC-Conseil Départemental le lundi 18/09 à 14h30.

-Réhabilitation du Pont de Trohelleuc :

-Démarrage des travaux le 16 octobre.

-Travaux dans la rivière terminés pour le 31 octobre.

-Réouverture du pont le 22 décembre.

-Organisation par la CARSAT et la MSA dans le cadre de l'opération « Pour bien vieillir Bretagne 22 » d'un atelier mémoire : réunion d'information le lundi 25/09 à 14h à la salle des Lilas.

-Prix fleurissement : mercredi 4/10 à 18h à la salle des Lilas.

VIE ASSOCIATIVE & CULTURELLE

COMITÉ DES FÊTES DE BLANLIN

200 marcheurs sont venus apprécier les chemins de Blanlin, circuits de 6, 12 et 15 Kms.

Le repas du midi a remporté un vif succès... La tombola a fait des heureux !



Grand soleil et chaleur ont marqué cette journée

COMITÉ DES FÊTES DU BOURG

Grand succès avec 230 participants.

3 parcours étaient proposés 7,9 et 12 kms avec des pauses gourmandes.

1€ par engagement était reversé à Contr'Atax et Cytopatie à vie.



Temps très agréable pour cette soirée.

BRAVO aux 2 associations qui rassemblent de plus en plus d'adeptes à la rando et **BRAVO** aussi aux bénévoles qui œuvrent pour la réussite de ces moments conviviaux et chaleureux.

CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

APRÈS-MIDI CLUB

JEUDI 5 & JEUDI 19 OCTOBRE à partir de 14h – Salle Pascal Legay.

CONCOURS DE BELOTE INTERCLUBS

Il se déroulera le :

VENDREDI 6 OCTOBRE

à la Salle Pascal Legay
à partir de 14h.



Toutes les personnes désirant adhérer au Club Bruyères d'Arvor sont les bienvenues et peuvent venir découvrir nos activités.

UN SAINT-BARNABÉ PARMIS LES SAINT-MÉDARD DE FRANCE

Vous invite à son repas annuel :

*Un Saint-Barnabé parmi
les Saint-Médard de France*



St-Barnabé

SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

à 12h à la salle Sterenn

REPAS FESTIF

Assiette composée
SAUTÉ DE PORC PROVENÇAL
Fromage – dessert - café

POSSIBILITÉ DE REPAS A EMPORTER

Kyr offert

Tombola gratuite

Prix adulte : 12 Euros

Possibilité de part à emporter, veuillez réserver auprès de M. Daniel POULAIN au 06.69.02.81.41 ou de Mme Jacqueline BEUREL au 06.65.45.73.05

LECTURE POUR TOUS

La bibliothèque est ouverte le :

Le mercredi de 10h à 12h même pendant les « petites » vacances scolaires et de 16h30 à 17h30

le vendredi de 16h30 à 18h00

le samedi de 10h à 12h.



Tél. : 02.96.26.73.29

Jusqu'à la fin de l'année, c'est Mathilde qui vous accueille le mercredi matin.

EXPOSITION SCRAPBOOKING



ASSOCIATION KËR CRÉA

Atelier de micro-macramé

Kit

"Mon premier bracelet"

Atelier pour enfants (dès 7 ans)



*Dans ce kit, tu vas apprendre des techniques de tissage en macramé en créant ton propre bracelet personnalisé !
Les couleurs de fil et les perles seront au choix !*

Date et lieu : 25/10/23 à la salle des Lilas, St-Barnabé
Tarif/enfant : 12 euros
Horaire : 14h



En collaboration avec l'association Kër Créa

Renseignements et inscriptions au 06.89.15.27.31

FUTSAL

Première séance de bébé sports avec Léo et Samuel.

Une dizaine d'enfants étaient présents pour des jeux d'éveil, de motricité et jeux de ballons.

Le futsal donne la possibilité pour tous les âges de pratiquer le sport.

Contact : Samuel FRAVAL



***Celui qui ose, Gagne !!!**

ÉCHOS DE L'A.S.S.B.



GYMNASTIQUE & STEP

L'Assemblée Générale aura lieu le :

VENDREDI 6 OCTOBRE à 18h30 à la Salle Jean Moulin



FOOT

Résultats

Dimanche 10 Septembre

LA CHÈZE HIPPOCAMPE : 9 / SAINT-BARNABÉ : 0

Dimanche 17 Septembre

YFFINIAC : 4 / SAINT-BARNABÉ : 0

Dimanche 24 Septembre

SAINT-BARNABÉ : 2 / ALLINEUC : 3

Matchs à venir

Dimanche 1^{er} Octobre à 15h30 – Coupe du District

SAINT-BARNABÉ / LA FERRIÈRE

Dimanche 8 Octobre à 15h30 - Championnat

LA FERRIÈRE / SAINT-BARNABÉ

Dimanche 22 Octobre

SAINT-BARNABÉ : EXEMPT

VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo peuvent rejoindre le groupe le dimanche matin. Les sorties s'effectuent tous les dimanches à 9h, départ sur le parking de la Salle Polyvalente.



LOUDEAC
communauté

Communiqué
presse

Contacts

Service déchets

02 96 66 40 10

servicedechets@loudeac-communauté.bzh

Information TEOM

Avant 2023, chaque habitant de Loudéac communauté devait contribuer au financement du service de collecte et traitement des ordures ménagères en s'acquittant de la REOM (Redevance). Son montant était calculé en fonction du volume du conteneur des ordures ménagères et de la composition du foyer (nombre de résidents). Elle était facturée en deux fois : en avril et en octobre.

Loudéac communauté a voté l'instauration d'une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette TEOM apparaît sur l'avis de taxe foncière que chaque habitant de Loudéac communauté a reçu en ce début septembre.

Ce passage à la TEOM s'explique pour différentes raisons :

- › 1 personne sur 5 ne payait pas la REOM : Loudéac communauté a dû faire face à des impayés de l'ordre de 320 000 € par an (soit 8 % des usagers) et à 11 % d'administrés n'étaient pas équipés mais susceptibles d'utiliser le service
- › La collectivité doit aussi faire face à l'augmentation de ses charges : énergie, carburant, coût de traitement des déchets...
- › En TEOM, 58 % des usagers ont une facturation estimée inférieure à 175 € et 80 % inférieure à 235 €
- › Loudéac communauté s'engage dans une politique environnementale vertueuse avec la mise en place d'un volet incitatif qui suppose de nouveaux investissements : composteurs individuels, mise en place d'un service de tri à la source des biodéchets, modernisation des déchetteries...

Pour toutes ces raisons, la TEOM doit être vue comme une **contribution déchets** : une contribution financière des usagers au service dans son ensemble (collecte, déchèteries, installations de traitement...), mais aussi une contribution de chacun à faire mieux ensemble pour préserver nos ressources, notre environnement, notre territoire.

Aujourd'hui, en 2023, la TEOM remplace la REOM. Son montant est calculé en fonction de la valeur locative du bâti foncier. Elle sera à régler en une seule fois pour cette année. La mensualisation sera possible dès 2024.

La valeur locative se détermine en fonction de la surface bâtie, du confort de la maison ainsi que de la proximité des services.

Pour toute question ou renseignement sur la valeur locative de votre avis d'imposition, le Service Départemental des Impôts Fonciers reçoit de 8 h 45 à 12 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

En dehors de ces horaires, vous pouvez également les joindre sur la messagerie sécurisée sur votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr ou à l'adresse e-mail sdif22@dgfip.finances.gouv.fr.

Siège administratif
4/6 bd de la gare
22600 LOUDÉAC

Tél. 02 96 66 09 09
contact@loudeac-communauté.bzh

www.bretagnecentre.bzh

Annonces commerciales

LE GWENËSTAN

Plats à emporter et sur place

Jeudi 5 Octobre : Couscous

Jeudi 12 Octobre : Choucroute

Jeudi 19 Octobre : Couscous

Jeudi 26 Octobre : Choucroute

RESTAURANT FERMÉ DU LUNDI 30 OCTOBRE AU DIMANCHE 5 NOVEMBRE

Tél. : 02.96.67.15.83 Mail : legwenestan.contact@gmail.com

«L'ARGOAT»

Bar – Tabac – Presse – Grattage - Parions sport – Recharges téléphoniques – Timbres amendes - Abonnements xbox, RMC Sport – Netflix - Amigo - Point relai : Pick Up – Cartes grises.



Ses Horaires

Lundi – Mardi – Mercredi : 7h45 à 20h

Jeudi : FERMETURE

Vendredi : 7h45 à 20h

Samedi - Dimanche : 8h30 à 20h



Tél. : 02.96.67.16.25

Agenda

01/10/2023	Loto – Salle Pascal Sterenn – A partir de 14h – Club Bruyères d'Arvor
06/10/2022	Assemblée Générale – A.S.S.B. GYM -18h30 – Salle Jean Moulin
06/10/2023	Concours Belote Interclubs – Salle Sterenn – A partir de 14h – Club Bruyères d'Arvor
14/10/2023	Repas Festif - Salle Sterenn – A partir de 12h – 1 St-Barnabé parmi les St-Médard
20/10/2023	Conseil Municipal – Mairie – 20h30
25/10/2023	1 ^{ère} Réunion BARNABETHON – Mairie – 18h30
27/10/2023	Réunion élaboration Calendrier des Fêtes 2024 – Mairie – 20h30
30/10/2023	Comité Info – Mairie – 20h30

Membres du Comité Info :

M. Georges LE FRANC (Maire) – Mme Jocelyne BOUTIER – MM. Thomas MAHÉO – Patrick DONNIO – Mmes Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – M. Samuel BRIAND (Élus).

Mmes Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Claudine FLÉHO - MM. Guy MACÉ – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND (membres).

+ Pliage : Mmes Carole LE FRANC – Anne-Marie JOUAN.